

Fluides frigorigènes : Les professionnels du froid dénoncent une mauvaise information lors de la COP 21

A l'instar d'autres professions, les filières du froid et du conditionnement de l'air ont salué le succès de la COP 21 qui marque une étape très importante pour la protection de la planète et rappellent qu'elles sont engagées depuis des années dans des processus d'amélioration de l'efficacité énergétique et environnementale de leurs activités. Ces efforts seront encore amplifiés.

Elles ont malheureusement constaté que, pour annoncer une conférence organisée au Pavillon de la France le 4 décembre 2015 sous l'égide du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie et sur le thème de l'impact environnemental des équipements de réfrigération et de conditionnement de l'air, un document d'information a été diffusé sur lequel on peut lire :

En français :

« 2 heures pour discuter des gaz responsables de plus de 20% de l'effet de serre »,

En anglais :

« 2 hours to talk about fluorinated gases that are responsible of 20% of the greenhouse effect ».

Les professionnels du froid et du conditionnement de l'air tiennent collectivement à exprimer leur vive émotion face à une telle présentation manifestement inexacte de la question des fluides frigorigènes fluorés.

En effet, les fluides frigorigènes fluorés représentent **seulement 2% du total des émissions de gaz à effet de serre** de l'Union Européenne, et cette information figure en libre accès sur les sites officiels de l'Union Européenne. On note de plus que les fluides utilisés pour la réfrigération et la climatisation ne représentent qu'une partie de ces 2%.

Les professionnels, fabricants, installateurs, exploitants, etc., qui sont amenés à utiliser des gaz fluorés, rappellent qu'ils sont présents dans de nombreux domaines indispensables de l'économie comme l'alimentaire (fabrication, transport, distribution), le conditionnement d'air, les pompes à chaleur ou le froid médical.

Ils souhaitent également rappeler qu'ils ont accompagné et soutenu le processus d'élaboration du Règlement communautaire F-Gas qui va conduire d'ici 2030 à une baisse de près de 80% dans la mise en marché des fluides fluorés HFC, ce qui contribuera encore à réduire les émissions de gaz à effet de serre correspondantes, en complément des actions déjà entreprises au cours de la décennie écoulée.



A propose de l'ADC3R

Notre association, ADC3R, représente les intérêts des sociétés qui exercent cumulativement les activités de distribution, conditionnement, récupération et retraitement de fluides réfrigérants en France, c'est-à-dire les principaux distributeurs de fluides frigorigènes et notamment Climalife, Gazechim et Westfalen, acteurs majeurs de la filière froid et climatisation. Nous représentons plus de 350 points de mise à disposition, 8 usines industrielles, 90 % des HFC en distribution et sommes de ce fait un maillon essentiel de la chaîne du froid en mettant plusieurs centaines de milliers d'emballages sous pression à disposition de plusieurs milliers de clients. A travers notre réseau industriel, nous assumons également la garantie de la collecte et du traitement de tous les fluides frigorigènes fluorés et constituons un élément essentiel de la politique environnementale des fluides frigorigènes en France.

En tant que distributeurs, nous avons toujours milité pour une limitation de l'impact CO2 et pour de bonnes pratiques de la profession en matière environnementale en étant proactif dans la mise en place d'actions de lutte contre les émissions de HFC et avons déjà largement contribué à la mise en œuvre des protocoles de Montréal et de Kyoto.

A propos de l'AFCE

Le Groupement des Industriels et utilisateurs du Froid et de la Climatisation pour une Application Volontariste de la Convention Cadre sur les Changements Climatiques a pour buts de promouvoir une attitude responsable vis à vis des problèmes d'Environnement global et humain, et de mettre en commun des compétences. Ses objectifs : améliorer la sécurité d'utilisation des fluides frigorigènes, améliorer l'efficacité énergétique des systèmes, le confinement des systèmes et la limitation des émissions, la récupération et recyclage des fluides frigorigènes et la formation des personnels.

www.afce.asso.fr

A propos de l'AFF

L'Association française du froid (AFF) fondée en 1908, reconnue d'utilité publique a pour but l'étude théorique et pratique des questions se rattachant à la production et à l'utilisation du froid artificiel, ainsi qu'au développement de la science et de la technique du froid, contribue à la diffusion des connaissances sur toutes les technologies du froid et de ses applications, quelles qu'elles soient. Elle réunit tous les scientifiques et techniciens du froid et, au-delà, toute la communauté des concepteurs, fabricants, installateurs, régulateurs ou utilisateurs de froid, de réfrigération, de conditionnement d'air ou de pompes à chaleur.

www.association-francaise-du-froid.fr

A propos de l'AFPAC

Créée en février 2002, l'Association Française pour les Pompes A Chaleur, association de filière exclusivement dédiée à la PAC, est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de tous les acteurs du domaine des pompes à chaleur en France et en Europe, afin de faire valoir l'intérêt énergétique et environnemental des systèmes de production de chaleur par pompe à chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire), et la contribution actuelle et future qu'ils apportent au développement des énergies renouvelables.

En coordination avec ses membres – Energéticiens, Bureaux d'Etudes, Centres d'Essais, Centres Techniques, de contrôle et certification, Industriels-fabricants, Distributeurs, Installateurs, Associations, Organisations syndicales -, l'AFPAC suit et contribue aux travaux réglementaires, de normalisation, de qualification et de certification, françaises et européennes, sur les pompes à chaleur et les systèmes les utilisant.

www.afpac.org

A propos de l'EPEE

Le Partenariat Européen pour l'Energie et l'Environnement (EPEE) représente les domaines de la réfrigération, la climatisation et l'industrie de la pompe à chaleur en Europe. Fondée en 2000, l'EPEE est composé de 40 sociétés membres, associations nationales et internationales.

Les entreprises membres de l'EPEE réalisent un chiffre d'affaires de plus de 30 milliards d'euros, emploient plus de 200.000 personnes en Europe et permettent de créer des emplois indirects à travers un vaste réseau de petites et moyennes entreprises, telles que les entrepreneurs qui installent, réparent et entretiennent des équipements.

Les sociétés membres de l'EPEE ont des sites de fabrication et des installations de recherche et de développement à travers l'Union Européenne, qui innent pour le marché mondial. Telle une association d'experts, l'EPEE soutient des technologies sûres, écologiquement et économiquement viables avec l'objectif de promouvoir une meilleure compréhension du secteur dans l'UE et en contribuant à l'élaboration de politiques européennes efficaces. L'EPEE est également membre de la Coalition pour les économies d'énergie, qui rassemble les entreprises européennes, les autorités locales professionnelles, les syndicats et les organisations de la société civile dans le but de promouvoir l'efficacité énergétique dominante au niveau européen, et assurer qu'elle est une priorité politique.

www.epeeglobal.org

A propos d'Eurovent

Eurovent est le porte-parole pour la réfrigération européenne, la climatisation, le traitement de l'air, le chauffage et l'industrie de la ventilation, en représentant des associations professionnelles des pays européens et non - européens .

Eurovent représente plus de 1000 entreprises dans 13 pays européens, employant 150.000 personnes et générant plus de 25 millions d'euros de la production annuelle.

Au fil des ans Eurovent est devenu un intervenant bien connu et respecté dans toutes les questions liées à l'industrie et, en particulier, dans le changement climatique et l'efficacité énergétique.

www.eurovent-association.eu

A propos d'Uniclimate

Le syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques accompagne les entreprises et les représente auprès des instances françaises, européennes et internationales dans les travaux règlementaires et normatifs, les fait bénéficier de son expertise et de son réseau, et constitue une structure d'accueil et d'échanges pour leur permettre de rencontrer les acteurs de la profession.

Uniclimate représente les secteurs d'activité suivants : chaudières et brûleurs gaz-fioul ; radiateurs à eau chaude ; énergies renouvelables, solaire thermique et chaudières biomasse ; pompes à chaleur ; froid, climatisation ; ventilation et traitement d'air des bâtiments ; filtration, dépoussiérage, assainissement des atmosphères de travail... pour des applications dans les secteurs résidentiels, tertiaires et industriels.

www.uniclimate.fr



L'Agence
communication
dynamique !

Contact Presse :

Charlotte PEYRAMAURE

10 rue André Chénier - 78000 VERSAILLES

01 39 24 29 00 - presse@factomedia.fr

CP et photos HD en ligne sur www.rp.factomedia.fr